



## Est-ce du harcèlement ? PB de stationnement

Par **Martine B**, le **09/10/2017** à **15:07**

Bonjour, mon voisin d'en face possède une allée privée et un garage. je n'ai aucun stationnement privé.

mon voisin d'en face a devant chez lui une place de stationnement public, pas moi.

je voudrais donc pouvoir me garer sur le public qui se trouve au plus près de chez moi.

PB: ce voisin, un retraité, refuse que quiconque se gare devant chez lui donc tous les matins il sort sa voiture du garage, la met sur la place publique, et la rentre le soir dans son garage, monopolisant la place.

je lui en ai déjà parlé, il m'a répondu qu'il ne veut pas que quelqu'un se gare devant chez lui. j'ai contacté la mairie d'autant qu'il est élu, je n'ai jamais eu de réponse, j'ai saisi le médiateur, ça traîne depuis 2 ans sans réponse, une visite de temps en temps pour me demander où ça en est.

puis-je déposer plainte pour harcèlement vu qu'il fait exprès de se garer là pour m'empêcher de m'y mettre ? si ce n'est pas du harcèlement, c'est quoi ?

Merci

Par **Visiteur**, le **09/10/2017** à **15:13**

Bonjour,

il ne vous harcèle pas à mon sens puisqu'il ne s'adresse pas à vous ! Comme vous le dites la place est public donc il embête tout le monde ! Sauf que vous, vous désirez pouvoir vraiment profiter de cette place. Si je comprends bien, la place est libre la nuit ? Garez y votre véhicule à ce moment là ? Mais en essayant d'y rester quelques jours ? Ca le fera peut être réagir ou même réfléchir ?

Par **janus2fr**, le **09/10/2017** à **15:14**

Bonjour,

Votre voisin a tout à fait le droit de se garer à cet endroit, comme n'importe qui d'autre. Je ne vois pas en quoi ce serait du harcèlement.

Par **Martine B**, le **09/10/2017** à **18:58**

Merci pour vos réponses.

La place est libre uniquement la nuit, oui, mais je bosse, je n'ai pas le temps de jouer à son petit jeu.

Je pensais à du harcèlement vu qu'il le fait \*exprès\* pour me pourrir la vie. je suis directement visée, je suis la seule de la rue à ne pas avoir de parking privé.

Par **janus2fr**, le **09/10/2017** à **19:06**

Encore une fois, tout le monde a le droit de stationner sur une place du domaine public. Tout le monde, cela englobe votre voisin. Ce n'est pas parce qu'il a la possibilité de stationner chez lui qu'il n'a pas le droit de stationner ailleurs.

Je comprends votre problème, mais vous n'arriverez jamais à faire prospérer une telle revendication. On ne peut pas interdire à une personne précise l'accès à cette place. Soit le stationnement y est autorisé pour tout le monde, soit il y est interdit ... pour tout le monde !

Par **Martine B**, le **09/10/2017** à **19:10**

OK Merci.

Je constate qu'il y a encore un PB juridique qui permet aux gens mauvais de pourrir la vie des gens sans histoires, sans risquer quoi que ce soit. Ce pays est à réformer de long en large. Bonne soirée.

Par **janus2fr**, le **09/10/2017** à **19:16**

Au contraire, il est très important que la loi soit la même pour tous, vous ne croyez pas ?

Comment pourrait-on justifier que cette place, du domaine public, vous soit réservée à vous et interdite aux autres ?

Ce serait contraire à tous nos principes...

Par **Visiteur**, le **10/10/2017** à **08:08**

oui et puis réformer le pays pour un problème de place de stationnement...?